

Établissement / École

Nom :	École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité
Sigle :	EIDD
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Paris
Site de l'école :	Paris

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/06-12, n° 2018/01-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Génie physique, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Matériaux et nanotechnologies, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Systèmes informatiques embarqués, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Bio-informatique (en remplacement de « Génie biologique »), en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Catégorie NF (Nouvelle formation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Génie biomédical, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité ;
- Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI et rapporteur principal), Didier BONNET (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Francis ALLARD (expert auprès de la CTI), Céline SIMON (experte auprès de la CTI), Stephane WOJCIK (expert international auprès de la CTI), Elodie PERCELAY (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 mai 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Génie physique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2028-29	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Matériaux et nanotechnologies	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2028-29	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Systèmes informatiques embarqués	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2028-29	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Bio-informatique (en remplacement de « Génie biologique »)	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte
Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Génie biomédical	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif de contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement pour la spécialité « Bio-informatique » sous statut d'étudiant, à partir de la rentrée 2024.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'université

- Asseoir l'autonomie de l'école en finalisant les nouveaux statuts et le rattachement d'enseignants chercheurs de l'université ;
- Garantir une adéquation entre les moyens affectés et la croissance des effectifs apprenants, notamment en termes de services supports.

Pour l'école

- Développer une stratégie d'amélioration de la notoriété et de la visibilité et mettre en œuvre un plan de communication adapté avec des ressources dédiées ;
- Consolider et pérenniser le déploiement de la démarche qualité ;
- Mettre en œuvre la démarche compétence telle que prévue, la rendre pleinement opérationnelle jusqu'à l'évaluation des compétences, en veillant à son appropriation par l'ensemble des acteurs ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans les fiches, en particulier en relation avec

- la structuration en blocs de compétences ;
- Mettre en place un dispositif permanent d'échange de pratiques entre les équipes pédagogiques des différentes spécialités ;
- Développer l'internationalisation des formations sous statut d'étudiant ;
- Créer un observatoire structuré de l'insertion professionnelle et des carrières, notamment pour le moyen terme ;
- Afficher directement sur les pages web de l'école les informations sur le processus de VAE.

Pour la spécialité Génie physique

- Renforcer et formaliser de façon explicite l'activité d'exposition à la recherche pour tous.

Pour la spécialité Systèmes informatiques embarqués

- Renforcer et formaliser de façon explicite l'activité d'exposition à la recherche pour tous ;
- Développer l'ouverture à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

Pour la spécialité Bio-informatique

- Renforcer le contenu de la mission en entreprise des apprentis au semestre S5, avec des objectifs pédagogiques et modalités d'évaluation clairement spécifiées ;
- Développer l'ouverture à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- Établir et piloter un plan détaillé de recrutement des apprentis afin d'assurer la montée en effectifs.

Pour la spécialité Génie biomédical

- Renforcer le contenu de la mission en entreprise des apprentis au semestre S5, avec des objectifs pédagogiques et modalités d'évaluation clairement spécifiées ;
- Établir et piloter un plan détaillé de recrutement des apprentis afin d'assurer la montée en effectifs.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Génie physique	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Matériaux et nanotechnologies	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Systèmes informatiques embarqués	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'université Paris Cité, spécialité Bio-informatique	2024	2026-2027

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juin 2024.

Le vice-président
Fabrice LOSSON

